



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fichiers informatisés

Question écrite n° 71250

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les graves difficultés qu'entraîne dans les juridictions bordelaises la mise en place de Cassiopée, le nouveau système informatique de traitement automatisé des procédures pénales. Les magistrats et fonctionnaires confrontés à l'usage de Cassiopée soulèvent unanimement le manque de fonctionnalité de l'outil. Ainsi, le logiciel ne permet pas une recherche satisfaisante et exhaustive des précédents, ignore la notion de représentant légal, ou encore ne conserve pas le nom du premier avocat en cas de changement de représentation. Par ailleurs toute erreur est définitive, les données saisies ne pouvant être modifiées avant la conclusion du dossier. Les coupures fréquentes de réseaux et les arrêts intempestifs du logiciel rendent le travail des agents très aléatoire et compliquent fortement l'accueil et le renseignement du public. Enfin, l'instruction des dossiers par Cassiopée introduit des fautes d'orthographe, des erreurs de droit et des mentions contradictoires susceptibles d'entraîner la nullité d'une procédure. Magistrats et fonctionnaires estiment donc que Cassiopée est inadapté aux exigences de l'activité pénale et risque de provoquer une faillite généralisée du traitement des affaires. C'est pourquoi ils ont souhaité formuler auprès de la chancellerie des demandes d'amélioration, qui restent à ce jour sans réponse. Elle souhaite donc connaître les mesures envisagées par elle pour remédier à cette situation préoccupante.

Texte de la réponse

Le logiciel Cassiopee, actuellement en cours de déploiement, fait l'objet d'un plan continu d'amélioration, tout particulièrement sur les points visés par la question. Ainsi le module de recherches de précédents fera l'objet d'évolutions significatives dans la prochaine version élaborée en lien avec les juridictions. Sa mise en service est programmée avant l'été 2010 malgré le contexte sensible dû au changement de titulaire du marché de maintenance. De même, la fonctionnalité manquante de « l'historique » des décisions pour les mineurs sera disponible à la même échéance. Il apparaît toutefois que certaines difficultés décrites dans l'énoncé dans la question ne résultent pas de défauts de conception de Cassiopee à proprement parler mais de problèmes temporaires liés à la gestion des dossiers repris dans les anciens systèmes. Ainsi, après analyse des services compétents, la plupart des « erreurs » rapportées concernent des dossiers « repris » des anciennes applications dont les données supposent en effet des corrections et ajouts imposés par la logique du nouveau système. S'il est exact que la fin de l'année 2009 a été marquée par des incidents techniques répétés (ralentissements et interruptions de service), une opération importante de renouvellement des serveurs de production est intervenue le 27 novembre 2009 de manière à garantir la stabilité technique de l'application. Par ailleurs, un plan d'action technique a été engagé de manière très dynamique par les services du ministère de manière à prévenir toute nouvelle difficulté compte tenu du plan prévisionnel de déploiement. Plus généralement, les nouvelles versions évolutives sont toutes conçues depuis quelques mois avec des juridictions implantées. C'est ainsi que l'équipe de conception s'est déplacée pendant plusieurs jours aux TGI de Bordeaux, Amiens et Evreux afin de définir les besoins au plus près des utilisateurs. Des informations précises sur le contenu et le calendrier de ces travaux ont été régulièrement communiquées aux juridictions. Par ailleurs, l'une des actions programmées cette année

est la révision du système d'édition pour répondre à certaines critiques des magistrats et fonctionnaires, notamment sur le manque de souplesse des « trames ». Enfin, le renforcement du dispositif de formation est apparu nécessaire. L'Ecole nationale des greffes (ENG) a ainsi été dotée d'une plate-forme de formation autonome de manière à pouvoir proposer aux fonctionnaires un programme de formation continue en lien avec les services administratifs régionaux des cours d'appel.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71250

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1590

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4780